# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TIKEHAU CP FEEDER

**Société de gestion : PATRIVAL SA**
**OPCVM de Droit Français**
**Code ISIN : FR0011654938**

## OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif : Tikehau CP Feeder est un FCP nourricier de la part S du FCP Tikehau Crédit Plus dont l'objectif de gestion est de réaliser une performance nette annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 240 points de base, avec un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. L'objectif de gestion du FCP nourricier est identique à celui du FCP maître, avec cependant une performance nette annualisée supérieure à l'Euribor 3 mois + 200 points de base, nette de frais de gestion du Fonds nourricier. La performance du Fonds nourricier pourra être différente de celle de son maître en raison notamment de ses propres frais de gestion du nourricier.

Classification : Obligations et autres titres de créance internationaux.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion du portefeuille ne consistera jamais à reproduire la composition d'un indicateur de référence. Cependant, l'Euribor 3M pourra être retenu à titre d'indicateur de performance à posteriori.

Stratégies utilisées : Le FCP nourricier est investi à hauteur de 85% minimum et au maximum 100% de part S du FCP Tikehau Crédit Plus, et accessoirement en liquidités.

Rappel de la stratégie du fonds maître : La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances éligibles émis par des émetteurs privés ou publics, appartenant principalement à la catégorie dite « High Yield » (notation inférieure à BBB- selon Standard and Poor's/Fitch ou Baa3 chez Moody's) situées principalement dans les pays de la zone Euro sans contrainte de secteur d'activité. Les obligations et autres titres de créances appartiennent à la catégorie haut rendement, laquelle présente un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important, en contrepartie d'un rendement plus élevé. Tikehau IM considère toutefois que le risque réel de défaut et son impact sur la valeur des obligations et autres titres de créances détenus est souvent exagéré par le marché. De fait, à l'appui de l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque, Tikehau IM estime que dans de nombreuses situations, les rendements élevés et le bénéfice de la mutualisation résultant de la diversification du portefeuille du FCP font bien plus que compenser le risque réel de défaut du portefeuille. La rotation du portefeuille, sa diversification et la force de rappel au pair des titres de créances, permettent de minimiser la volatilité de la valeur liquidative du portefeuille et favorisent la préservation de capital. Le fonds pourra investir jusqu'à 200% de son actif net en titres de créance (obligations et obligations remboursables en actions), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, situées principalement dans la zone Euro, sans contrainte de notation. Dans un but de réalisation de l'objectif de gestion ou de couverture des actifs, le fonds pourra utiliser des contrats financiers, notamment des futures, options, contrats à terme, dérivés de crédit, jusqu'à 100% de l'actif net. Le fonds pourra investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPCVM (y compris gérés par Tikehau IM) et/ou fonds d'investissement respectant les quatre critères de l'article R.214-13 du Code monétaire et financier. Dans la limite de 10% de son actif net, le fonds pourra s'exposer au marché actions, soit directement au moyen d'actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, ou par l'intermédiaire d'OPCVM et d'instruments financiers dérivés. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Caractéristiques essentielles :

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.
Durée de placement recommandée : supérieure à 3 ans.
Les souscriptions et rachats du FCP nourricier, ne peuvent porter que sur un nombre entier de parts. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque mercredi de bourse ouvré à Paris (ou le jour de bourse ouvré précédent si le mercredi est un jour de fermeture de la bourse de Paris) avant 12 heures auprès du dépositaire et sont exécutées sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour de centralisation.
Les ordres de souscription/rachat du FCP maître sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures, le jour précédant (J-1) la détermination de la valeur liquidative et réglés en J+3 ouvrés. La part S est réservée aux investisseurs dont la souscription initiale minimale est de 10 000 000 euros.

## PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible ◄ ► A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible — rendement potentiellement plus élevé

| 1 | 2 | **3** | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

Ce fonds appartient à la catégorie de risque 5 du fait de son exposition globale aux marchés de taux au travers de titres spéculatifs appartenant à la catégorie « haut rendement » qui représentent un rendement potentiellement élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas sans risque.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit
Le FCP peut être totalement exposé au risque de crédit sur les émetteurs privés via des titres spéculatifs. En cas de dégradation de leur situation ou de leur défaillance, la valeur des titres de créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque de liquidité
Il s'agit de la difficulté ou l'impossibilité de réaliser la cession de certains titres de créances détenus en portefeuille en temps opportun et au prix de valorisation du portefeuille, en raison de la taille réduite du marché ou de l'absence de volume sur le marché où sont habituellement négociés ces titres.
Les conditions de souscription et de rachat dans l'OPCVM maitre sont détaillées dans le paragraphe « conditions de souscription rachat » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement ». Les informations relatives au « profil de risque » du FCP Maître Tikehau Crédit Plus sont reprises dans son DICI.
Prospectus du fonds, disponible sur le site internet de la société de gestion: www.patrival.fr

## FRAIS

***Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.***

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT | |
|---|---|
| **Frais d'entrée (non acquis à l'OPCVM)** | 0,50% maximum |
| **Frais de sortie** | 0,50% maximum |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| **FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE** | |
| **Frais courants** | 1,00% * |
| **Commission de performance** | 15% TTC de la sur performance du fonds au-delà de l'Euribor 3M + 200 points de base.<br>0,50% TTC* |

* L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » et « commission de performance » se fondent sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2019. *Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.*

*Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « Frais » prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.patrival.fr*

*Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.*

## PERFORMANCES PASSEES

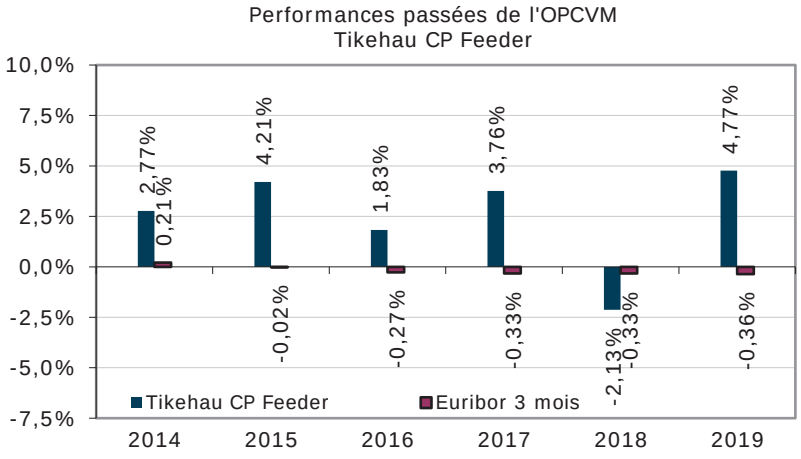


Le FCP a été créé le 17/12/2013.

Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances du FCP sont présentées après déduction de tous les frais prélevés.

La performance du FCP est calculée chaque année avec les dividendes réinvestis.

La devise de référence est l'euro.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : CACEIS Bank France

**Information** : de plus amples informations sur le Fonds tels que prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur le site de Patrival (www.patrival.fr) ou peuvent être demandées gratuitement et à tout moment auprès de la Société Patrival - 29, bis avenue de la Marne 59290 Wasquehal.

Le prospectus du fonds maître et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 134 boulevard Haussmann 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail :info@tikehauim.com

**Valeur liquidative** : la valeur liquidative du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion Patrival (www.Patrival.fr). La valeur liquidative du Fonds Maître est disponible sur le site internet de la Société de Gestion Tikehau Investment management (www.tikehauim.com).

**Fiscalité** : la législation du pays d'origine du fonds, la France n'a pas d'impact sur les investisseurs. Selon votre régime fiscal, les plus-values éventuelles liées à la détention de part peuvent être soumis à taxation.

**Responsabilité** : la responsabilité de Patrival ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

La société PATRIVAL est une Société de Gestion de Portefeuille agréée par la France sous le n°GP90028 et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14 janvier 2020.